

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission
d'accès aux documents administratifs**

A.Gt 20-02-2020

M.B. 04-03-2020

Modification :

A.Gt 24-11-2022 - M.B. 25-01-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration, l'article 11;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 1995 portant exécution du décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 février 2015 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs;

Vu l'avis de l'inspection des finances, donné le 4 février 2020;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 20 février 2020;

Considérant l'expiration des mandats visés dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 février 2015;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Emmanuel MATHIEU est désigné président de la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 2. - Sont désignés en qualité de membre effectif et membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Maud LESSENNE	Mme Laureline NOOTENS
Mme Clémentine COLSON [<i>remplacé par A.Gt 24-11-2022</i>]	Mme Anne-Françoise MEEUS
M. Olivier HERMANNNS	Mme Alixe LECLERCQ [<i>remplacé par A.Gt 24-11-2022</i>]
Maître Jérôme SOHIER	Maître Elisabeth KIELH

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 février 2015 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs au sein de la Communauté française est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 5. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 février 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et
de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN